

Rétrospective de la chaleureuse «Soirée des Voeux»



◀ Le Mérite jusserand a été décerné au Demi de Jussy, pour son engagement dans l'organisation de la course depuis plus de 40 ans. Le prix a été remis à son Président, Sébastien Gassmann.

▼ Le gagnant du Concours photo : Jean-Noël de Giuli



▼ Accueil des jeunes citoyens qui atteindront leur majorité cette année



▼ Bienvenue aux nouveaux habitants de la commune



AGENDA

3 FÉVRIER

Petit déjeuner des aînés 9H

5 FÉVRIER

Test sirènes nationales 13H30
La Chandeleur 15H30

9 FÉVRIER

Votations

10 FÉVRIER

Conseil municipal 20H



◀ Le «Coup de coeur» de la commission : Félicitations à Edy Magistra pour l'obtention de son permis de tracteur (voir reportage de l'émission Passe-moi les jumelles du 15 novembre 2024)

▼ Expo photos par l'Abri de Jussy





Revivez en images les moments forts de la fin d'année !

▼ «Maintenir la Beauté du Ruisseau le Chamboton : L'Équipe à l'Œuvre»



▼ L'Escalade: «Qu'ainsi périssent les ennemis de la République !»



▼ «Dans l'Esprit des Années Folles : Soirée des Aînés glamour»



▼ La féerie du Noël communal



Abonnement TPG 2025 - subvention communale

La prise en charge par l'Etat de Genève des abonnements annuels unireso Jeunes et AVS/AI dès le 1er janvier 2025 couvre une partie de la population genevoise.

Une autre partie peut obtenir un abonnement unireso de leur employeur ou est au bénéfice d'un abonnement via le Service des Prestations Complémentaires (SPC).



à 100%		à 50%	
6-17 ans	Domicile Genève	AVS/AI	Domicile Genève
18-24 ans	Domicile Genève, en formation ou bas revenu		
6-24 ans	Domicile hors Genève, formation à Genève		

Afin d'élargir le cercle des bénéficiaires, votre commune a décidé d'offrir une participation financière aux personnes qui ne répondent pas aux critères d'attribution de la contribution étatique. La participation financière aux abonnements annuels AVS/AI est maintenue et cumulée à celle de la subvention cantonale.

Subvention communale :

Abonnement de 18 ans jusqu'à l'âge AVS : CHF 200.-

Abonnement senior : CHF 200.-

Processus à suivre :

1. Demander la participation financière de la commune en ligne sur <https://webshop.tpg.ch> sous l'onglet « Offres de ma commune ».
2. Attendre la validation de la commune.
3. Finaliser l'achat sur webshop.tpg.ch ou en agence tpg. La participation financière de la commune viendra en déduction du coût de l'abonnement.

Les CFF ne participent pas aux actions communales. Il est donc impératif d'acquérir son abonnement auprès des tpg après avoir fait la demande de participation financière sur le webshop des tpg.

Plus d'information sur la prise en charge par l'Etat et ses prérequis sur www.unireso.com et www.tpg.ch

L'offre pour les seniors sera valide dès le 1er avril 2025 sur le webshop. Avant cette date vous pouvez venir chercher la subvention au guichet de la mairie avec votre abonnement.

CHÉQUIER CULTURE
théâtre
danse

La commune propose un Chéquier culture pour les personnes à revenus modestes, afin que chacun profite de l'offre culturelle du canton de Genève.

Des carnet de six chèques de 10.- sont disponibles.

Ces bons peuvent être employés individuellement ou cumulés dans leur totalité.

Ils peuvent également être utilisés en paiement partiel ou total du billet de votre invité-e.

Le Chéquier est proposé aux personnes qui :

- sont domiciliées sur la commune
- ont plus de 21 ans et moins de 65 ans
- ne sont pas étudiantes
- bénéficient du subside groupe 1, 2, 3, ou 100% du Service de l'assurance-maladie

Le Chéquier culture peut être retiré, sur présentation d'une pièce d'identité et de votre attestation de subside :

À la mairie de Jussy, si vous habitez sur la Commune.

Si vous résidez en Ville de Genève, à la Maison des arts du Grütli, rue Général-Dufour 16.



Participez au Concours Genevois du Développement Durable !

Vous êtes une entreprise, une organisation, ou un groupement des secteurs privé, associatif, public ou parapublic ? Vous avez réalisé ou vous menez un projet exemplaire en matière de développement durable ? Participez au concours genevois et faites reconnaître vos initiatives pour un avenir durable !

Le concours, organisé chaque année depuis 2002 par la Direction de la durabilité et du climat, récompense les projets et actions remarquables dans trois catégories :

La Bourse (max. 30'000 CHF) : soutient un projet issu des milieux privés ou associatifs pour sa concrétisation.

Le Prix (max. 10'000 CHF) : récompense une réalisation déjà mise en œuvre par des acteurs privés ou associatifs.

La Distinction : honore une réalisation dans le domaine public ou parapublic (sans dotation financière).

Délai d'inscription : 31 mars 2025

Pour plus d'informations :
www.ge.ch/dossier/concours-du-developpement-durable
Département du territoire (DT)
Direction de la durabilité et du climat (DDC)
M. Jean-Pierre Tombola
Tél. +41 22 388 19 42 | jean-pierre.tombola@etat.ge.ch



Médaille 2025 pour votre chien



La commune est responsable du contrôle des informations relatives à la vaccination et assurance responsabilité civile.

Pour obtenir la marque de contrôle (médaille) merci de vous présenter à la Mairie muni des documents suivants :

- Attestation d'assurance responsabilité civile (RC) valable pour l'année en cours
- Carnet de vaccination avec immunisation contre la rage valide

Les propriétaires de chiens doivent venir chercher avant le 1er avril de l'année en cours de la médaille qui est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivante.

Un émoulement de CHF 10.- vous sera demandé pour la remise de la médaille.

L'impôt sur les chiens est prélevé directement par le canton, le département des finances vous enverra un bordereau.

Plus d'informations disponibles sur www.ge.ch/impot-chiens

Football, basket, hockey

Des billets sont disponibles à la mairie pour les matchs du Servette FC, des Lions de Genève et du GSHC. Venez encourager vos équipes préférées et vivre l'enthousiasme de la compétition !



Chenilles processionnaires



Les chenilles processionnaires, présentes dans les forêts ou les jardins, se déplacent en file indienne et possèdent des poils urticants pouvant causer des réactions graves chez les humains et les animaux. La période idéale pour détruire leurs nids est de fin novembre à fin février, lorsqu'elles sont encore dans leurs cocons.

Si des boules blanches sous forme de cocon sont observées sur des résineux, il est recommandé de contacter une entreprise spécialisée pour les éliminer.

La commune intervient uniquement sur les parcelles dont elle a la charge.



Horaires 2025 Piscine de Thonex

BASSIN INTÉRIEUR

Lundi - Mardi: Fermé
(réservé à l'école de natation)

Mercredi - Jeudi - Vendredi:
7h00 - 20h00

Samedi - Dimanche: 9h00 - 18h00

Attention, la piscine ferme ses portes 30 minutes avant les heures indiquées.

BASSIN EXTÉRIEUR

Du samedi 10 mai au dimanche 5 octobre 2025

Lundi: 13h00 - 20h00

Mardi à dimanche: 9h00 - 19h00
Sauf en cas de mauvais temps

FERMETURES PROJÉTÉES

Révision des installations:

du 7 au 22 avril 2025 réouverture le mercredi 23 avril.

Fêtes de fin d'année:

du lundi 22 décembre au vendredi 2 janvier 2025
(dimanche 21 décembre fermeture à 16h)

Réouverture au public:

Samedi 3 janvier 2026 à 9h.

Activités pour les enfants:

Les Baroudeurs de Jussy vous proposent un atelier crêpes et vous emmènent au match de hockey !



Veuillez vous inscrire sur baroudeursdejussy@outlook.com